DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 23 JUIN 2016

L'An Deux Mille Seize, le Jeudi Vingt-Trois du mois de Juin à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, puis en cours de séance, du Premier Adjoint, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE– Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – MM. Julien BONDOT – Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Julien DINO – Jocelyn MARTIAL – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée – pouvoir donné à M. Christian THENARD) – M. Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – M. Yvan MARTIAL (excusé – pouvoir donné à M. Jean-Pierre WILLIAM) – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS (excusé – pouvoir à M. Solaire COCO) – Mmes Marlène BORDELAIS (excusée – pouvoir à M. Ebéné BRIGITTE) – Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – M. Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

CM-2016-4S-DAF-39

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 - PALAIS DES SPORTS DU GOSIER

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu la délibération CM-2015-8S-DAF-98 en date du 15 octobre 2015 relative au vote du budget primitif 2015 du palais des sports ;

Considérant que le conseil d'administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes établis par le receveur municipal, pour l'année 2015 ;

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le compte de gestion du receveur municipal selon le tableau ci-après :

	Résultat de l'exercice 2015	**Résultat à la clôture du compte de gestion 2015**
Investissement	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Article 2 : Le Maire, le receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 8 JUIN 2016

Et publication ou notification le

2 8 JUIN 2016

Fait et délibéré à Gosier, le 23 juin 2016

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire
Le 1er Adjoint au Maire

- José SEVERIEN -

MAIRIE DU GOSIER
REPUBLIQUE FRANÇAISE
GUADELOUPE

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2015 - PALAIS DES SPORTS DU GOSIER

Date de transmission de l'acte : 28/06/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 28/06/2016

Numéro de l'acte : CM20164SDAF39 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20160623-CM20164SDAF39-DE

Date de décision : 23/06/2016

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)